

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **orl2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
- Conditions d'admission	7
- Règles professionnelles particulières	8
- Evaluation au cours de la formation	8
- Gestion et contacts	8

ORL2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (A.M. du 08.12.1980 publié le 03.03.1981, modifié par l'A.M. du 27.11.1995 publié le 22.12.1995).

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1^o à 2^o en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre Programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans (à temps plein), à raison d'un minimum de deux ans de formation de base et de trois ans pour la formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

ORL2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (A.M. du 08.12.1980 publié le 03.03.1981, modifié par l'A.M. du 27.11.1995 publié le 22.12.1995).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans (à temps plein), à raison d'un minimum de deux ans de formation de base et de trois ans pour la formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

[> Tronc commun](#) [[prog-2018-orl2mc-worl200t.html](#)]

ORL2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [300.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5

o Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WORL2311	Questions spéciales d'oto-rhino-laryngologie (IU) 1re année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x					
○ WORL2331	Séminaires d'oto-rhino-laryngologie, 1re année	Philippe Rombaux (coord.)	20h	2 Crédits	2q	x					
○ WORL2341	Participation aux réunions de la Société royale belge d'Oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, 1re année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x					
○ WORL2381	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 1re année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q	x					
○ WORL2391	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 1re année, 2e partie			20 Crédits	3q	x					

o Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WORL2312	Questions spéciales d'oto-rhino-laryngologie, 2e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q		x				
○ WORL2332	Séminaires d'oto-rhino-laryngologie, 2e année	Philippe Rombaux (coord.)	20h	2 Crédits	2q		x				
○ WORL2342	Participation aux réunions de la Société royale belge d'Oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, 2e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q		x				
○ WORL2382	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 2e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q		x				
○ WORL2392	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 2e année, 2e partie			20 Crédits	3q		x				

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WORL2313	Questions spéciales d'oto-rhino-laryngologie, 3e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q				x		
○ WORL2333	Séminaires d'oto-rhino-laryngologie, 3e année	Philippe Rombaux (coord.)	20h	2 Crédits	2q				x		
○ WORL2343	Participation aux réunions de la Société royale belge d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, 3e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q				x		
○ WORL2383	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 3e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q				x		
○ WORL2393	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 3e année, 2e partie			20 Crédits	3q				x		

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WORL2314	Questions spéciales d'oto-rhino-laryngologie, 4e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q						x
○ WORL2334	Séminaires d'oto-rhino-laryngologie, 4e année	Philippe Rombaux (coord.)	20h	2 Crédits	2q						x
○ WORL2344	Participation aux réunions de la Société royale belge d'Oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, 4e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q						x
○ WORL2384	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 4e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q						x
○ WORL2394	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 4e année, 2e partie			20 Crédits	3q						x

o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WORL2315	Questions spéciales d'oto-rhino-laryngologie, 5e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q						x
○ WORL2335	Séminaires d'oto-rhino-laryngologie, 5e année	Philippe Rombaux (coord.)	20h	2 Crédits	2q						x
○ WORL2345	Participation aux réunions de la Société royale belge d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale, 5e année	Philippe Rombaux (coord.)	40h	4 Crédits	2q						x
○ WORL2385	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 5e année, 1re partie			22 Crédits	1 + 2q						x
○ WORL2395	Stages cliniques d'oto-rhino-laryngologie, 5e année, 2e partie			12 Crédits	3q						x
○ WORL2375	Travail de fin d'études d'oto-rhino-laryngologie			16 Crédits	2q						x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

ORL2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui

- soit sont porteurs d'un grade académique de master en 120 crédits au moins conformément à l'article 73 du décret paysage
- soit ont acquis des compétences valorisées par le jury pour 300 crédits au moins

Conditions spécifiques d'admission

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en oto-rhino-laryngologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'étudiant est tenu de remplir un carnet de stage où sont reprises toutes les activités scientifiques et didactiques suivies au cours de chaque année de formation.

Une évaluation des connaissances est effectuée par un examen oral en fin de 1^{re} et de 2^e partie. Un travail de fin d'études est exigé et présenté oralement devant la Commission d'enseignement lors de l'examen de la 2^e épreuve.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de master en oto-rhino-laryngologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Contact

Secrétariat du service clinique d'oto-rhino-laryngologie

Ester Charles

Tél. 02 764.19.45

Secrétariat facultaire MSCM

Anne-Marie Teirlinck

Tél. 02 764.52.36

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/mede>)

Secteur des sciences de la santé (SSS) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss>)

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: +32 (0)2 764 50 20 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyen : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM)) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM>)

Responsable académique du programme: Philippe Rombaux

Jury

- Philippe Rombaux
- Philippe Eloy

Personne(s) de contact

- Philippe Eloy

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).